

**MAIRIE DE  
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain  
CODE POSTAL : 57410  
Tél. : 03 87 09 70 95  
Fax : 03 87 09 88 80  
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le  
ID : 057-215705898-20260408-09\_2026-DE

**EXTRAIT  
DES  
DES PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026  
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 17 (quorum atteint)**

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles ; M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2**

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

**Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0**

**Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19**

**Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.**

### 9. Formation des comités consultatifs

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2 stipulant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Vu la compétence de la commune en matière d'affaires scolaires, de services périscolaires,

Vu la compétence de la commune en matière d'animation locale, de culture, de sport et de vie associative ;

Vu la volonté de la commune de dynamiser son territoire à travers l'organisation d'événements culturels, sportifs et festifs,

Considérant l'importance des manifestations locales dans le renforcement du lien social et de l'attractivité de la commune,

Considérant la nécessité de coordonner les initiatives municipales, associatives et citoyennes en matière d'événementiel,

Considérant l'intérêt d'associer les habitants, les associations et les acteurs locaux à la programmation et à l'organisation des événements,

Considérant la nécessité de mieux recueillir les idées et préoccupations des citoyens, favoriser le dialogue entre élus et population, parents, enseignants, professionnels et ainsi renforcer la démocratie participative,

Considérant la nécessité de mieux intégrer les enjeux écologiques dans les décisions du conseil municipal,

Considérant la nécessité d'accompagner la commune dans l'organisation et l'amélioration des services éducatifs et culturels,

Considérant l'intérêt de renouveler les comités consultatifs existants suite au renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal de Rohrbach-lès-Bitche, après en avoir délibéré

#### 6.1. Comité consultatif de l'environnement

Monsieur le Maire propose la liste des membres suivants :

M. Vincent SEITLINGER, Mme Aurélie ALBERT, M. Pierre BOTZUNG, Mme FEY Céline, Mme MISCHLER Sophie, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, Mme Isabelle RIMLINGER,

Aucune autre liste de candidats n'a été déposée, ni aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Les membres ainsi proposés sont désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal pour faire partie du Comité consultatif de l'environnement.

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**6.2. Comité consultatif des affaires scolaires, périscolaires et de la bibliothèque.**

M. le Maire propose la liste des membres suivants :

M. Vincent SEITLINGER, Mme Aurélie ALBERT, Mme Marie ANDRIEUX, Mme FEY Céline, M. Alexandre KOELSCH, Mme Arzou KORKUT, Mme MISCHLER Sophie, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER.

Aucune autre liste de candidats n'a été déposée, ni aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Les membres ainsi proposés sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal pour faire partie du comité consultatif des affaires scolaires, du périscolaire et de la bibliothèque.

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**6.3. Comité consultatif de l'organisation événementielle**

M. le Maire propose la liste des membres suivants :

M. Vincent SEITLINGER, Mme Aurélie ALBERT, M. Gilles BECK, Mme Arzou KORKUT, Mme Sophie MISCHLER, Mme Virginie NZOSSU, Mme Delphine ORDENER, Mme Isabelle RIMLINGER,

Aucune autre liste de candidats n'a été déposée, ni aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

Les membres ainsi proposés sont désignés à l'unanimité par le conseil municipal pour faire partie du Comité de l'organisation événementielle.

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026  
Le Maire  
Vincent SEITLINGER*



**Le Maire :**  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication